

1.

Débitrice: A.D.M. Electricité SA, Rue de l'Industrie 6,

1630 Bulle
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 22.09.2006 jusqu'au

12.10.2006
3.

Délai pour contester l'inventaire: 22.09.2006 jusqu'au

12.10.2006
4.

Remarques: Les créanciers peuvent dans le même délai deman-

der la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des re-

vendications de propriété admises par l'administration (art. 47/

49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exé-

cutoires. (Secteur 2, tél.026/305.39.98

Office cantonal des faillites, A. Freundler, préposé

1700 Fribourg

(00189463)